

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01030 Numéro SIREN : 849 560 727 Nom ou dénomination : 3dTec

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2021 sous le numéro de dépôt 816



ÉTATS FINANCIERS

Exercice du 01/04/2019 au 30/09/2020



SAS 3DTEC

5 RUE DES FORGES

44450 DIVATTE-SUR-LOIRE

Sommaire

Exercice du 01/04/2019 au 30/09/2020

<i>Bilan Actif</i>	<i>1</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>2</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>3</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>4</i>

Bilan Actif

		30/09/2020			
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	3 256	920	2 336	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF IMMOBILISE	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	2 945	1 081	1 864	
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		6 201	2 001	4 200	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Av. et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	148		148	
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	73 059		73 059	
	Charges constatées d'avance	1 675		1 675	
	TOTAL (III)	74 883		74 883	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	81 083	2 001	79 083	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

30/09/2020

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	2 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	53 947	
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	55 947	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 705	
	Emprunts et dettes financières divers	4 782	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 112	
	Dettes fiscales et sociales	11 537	
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	23 136	
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	79 083	
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	53 947,31	0,00
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	21 223	
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat ^{1/2}

30/09/2020

		France	Exportation	18 mois	0 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	105 679		105 679	
	Montant net du chiffre d'affaires	105 679		105 679	
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			1	
	Total des produits d'exploitation (1)			105 680	
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes			39 383	
	Impôts, taxes et versements assimilés			335	
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			2 001	
CHARGES D'EXPLOITATION	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			1	
	Total des charges d'exploitation (2)			41 719	
RESULTAT D'EXPLOITATION				63 960	

Compte de Résultat ^{2/2}

		30/09/2020	
RESULTAT D'EXPLOITATION		63 960	
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	194	
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		194	
RESULTAT FINANCIER		(194)	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		63 766	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		9 819	
TOTAL DES PRODUITS		105 680	
TOTAL DES CHARGES		51 732	
RESULTAT DE L'EXERCICE		53 947	
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 08/01/2021

-
APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt,
Le 8 janvier 2021,

Le soussigné Monsieur Guillaume BOTTON,

agissant en qualité d'associé unique de la Société 3dTec, société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros, dont le siège est situé à Divatte-sur-Loire (5 rue des Forges), immatriculée au RCS de Nantes sous le n° 849 560 727,

a adopté les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2020 et quitus au Président (**Première résolution**) ;
- Affectation du résultat (**Deuxième résolution**) ;
- Constatation de l'absence de conventions réglementées conformément au rapport de gestion (**Troisième résolution**) ;
- Pouvoir donné à l'avocat pour la réalisation des formalités afférentes (**Quatrième résolution**).

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associé unique :

- Les comptes clos au 30 septembre 2020
- Le rapport de gestion du Président
- Le projet de pouvoir à avocat.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition de l'actionnaire, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'associé unique lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

L'ensemble des conditions légales et statutaires étant réunies, l'associé unique a pris les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

Lecture a été faite des comptes et du rapport de gestion du Président dont il est convenu de se reporter ici.

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

DEUXIÈME RÉOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Président débute en rappelant qu'aucune rémunération ne lui a été versé au cours de l'exercice clos en 2019 conformément aux dispositions prévues dans son acte de nomination. Il ne demande le versement d'aucune rémunération au titre de cet exercice.

L'Associé unique constate donc l'absence de rémunération versée au titre de l'exercice clos en 2019.

Ensuite, l'Associé unique, après avoir constaté l'existence d'un bénéfice s'élevant à 53 947 euros, décide d'affecter ce bénéfice respectivement :

- en allocation de réserves pour un montant de 200 euros
- en report à nouveau bénéficiaire pour le solde.

Le solde du report à nouveau au 30 septembre 2020 s'élève à 53 747 euros, et celui des réserves à 200 euros.

Choix a été porté de ne pas procéder au versement de dividendes, afin d'anticiper une rémunération à venir courant 2021 et de conserver une trésorerie pour faire face à un éventuel prolongement de l'état d'urgence sanitaire (et les conséquences sur son activité).

RÉPARTITION APRÈS AFFECTATION

Cette affectation aura pour effet de porter

- les réserves au montant de 200 euros
- le montant des capitaux propres à 55 947 euros pour l'exercice clos en 2020.

Le montant des réserves ayant atteint le seuil minimal (10% du capital social, soit 200 €), la société se trouve exonérée de ses obligations de dotation pour les années suivantes, sauf à ce qu'il en soit prononcé la distribution des réserves ou l'augmentation du capital social.

TROISIÈME RÉOLUTION - CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIÈME RÉOLUTION - POUVOIR À L'AVOCAT

L'associé unique confie à Maître Emmeline BOCHEREL, avocate au Barreau de Nantes, sis au 1 Rue Pierre Dautel à Ancenis (44150), le soin de réaliser les formalités afférentes aux décisions constatées par le présent procès-verbal.

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Fait à Divatte-sur-Loire,

Le 8 janvier 2021

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final vertical stroke.

3dTec

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros

Siège social : 5 rue des Forges - 44450 DIVATTE-SUR-LOIRE
Immatriculée au RCS de NANTES sous le n° 849 560 727

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2020

L'associé unique est appelé à approuver, le 08/01/2021, les décisions inscrites à l'ordre du jour :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020
- Pouvoir donné à l'avocat pour la réalisation des formalités afférentes.

Les projets de comptes sont joints au présent rapport.

L'ensemble des documents utiles ont été tenus à la disposition des intéressés dans les conditions prévues par les stipulations réglementaires et statutaires.

Le présent rapport est émis afin de présenter les événements ayant affecté l'exercice 2019-2020.

Décisions de l'associé unique du 08/01/2021 **Approbation des comptes clos au 30 septembre 2020**

SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il sera rappelé à l'occasion de la décision d'approbation des comptes 2020 qu'aucun évènement spécifique est intervenu au cours de l'exercice ainsi clos.

L'exercice de lancement a été très positif, permettant ainsi la signature de plusieurs missions et la réalisation d'un chiffre d'affaires de lancement non négligeable. Ce lancement a toutefois été ralenti quelque peu par la crise financière qui a frappé l'ensemble de la société fin 2019 - début 2020. La société s'en sort toutefois assez bien et se félicite de la poursuite de ses missions.

Une telle situation appelle toutefois à plus de sécurité dans la gestion de la trésorerie, laquelle à ce jour n'a pas supposé l'octroi de rémunération spécifique.

Comme il avait été convenu initialement, M. Guillaume BOTTON, n'a pas fait l'objet de rémunération de son mandat de président au titre de ce premier exercice.

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur, par le Cabinet Expansae.

Le bilan et le compte de résultat des exercices en question figurent en annexe.

RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT

Dans l'acte de nomination du président, il avait été convenu qu'aucune rémunération ne serait allouée au président jusqu'à épurement de ses droits ARE. Cette date venant à expirer en mars prochain, il sera rappelé qu'aucune rémunération ne sera réclamée au titre de l'exercice clos en 2020.

L'Associé unique sera appelé à conforter cette décision.

Pour la suite, une rémunération pourra éventuellement être versée dès avril 2021, sous réserve des capacités financières de la société.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice clos au 30/09/2020 fait apparaître un bénéfice s'élevant à 53 947 euros.

Il sera proposé à votre associé unique qu'il décide que ce bénéfice

- Sera partiellement affecté à hauteur de 200 euros en réserves légales,
- Ne fera pas l'objet d'une distribution à son associé unique,
- le solde étant porté en report à nouveau bénéficiaire.

Ce résultat est ainsi conservé en trésorerie afin d'anticiper la future rémunération du Président pour ses fonctions de présidence, d'une part, et un éventuel prolongement de l'état d'urgence sanitaire, d'autre part.

RÉPARTITION APRÈS AFFECTATION

Cette affectation aura pour effet de porter

- Le montant des réserves à 200 euros
- Le montant des capitaux propres à 55 947 euros pour l'exercice clos en 2020.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

La société n'ayant pas de Commissaire aux comptes, sera seulement entendue la lecture éventuelle du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Il est précisé qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a eu lieu pendant l'exercice écoulé ni n'a été portée à la connaissance du Président ou de l'Associé Unique.

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

Il sera proposé que vous adoptiez les décisions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

Lecture a été faite des comptes et du rapport de gestion du Président dont il est convenu de se reporter ici.

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

DEUXIÈME RÉOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Président débute en rappelant qu'aucune rémunération ne lui a été versé au cours de l'exercice clos en 2019 conformément aux dispositions prévues dans son acte de nomination. Il ne demande le versement d'aucune rémunération au titre de cet exercice.

L'Associé unique constate donc l'absence de rémunération versée au titre de l'exercice clos en 2019.

Ensuite, l'Associé unique, après avoir constaté l'existence d'un bénéfice s'élevant à 53 947 euros, décide d'affecter ce bénéfice respectivement :

- *en allocation de réserves pour un montant de 200 euros*
- *en report à nouveau bénéficiaire pour le solde.*

Le solde du report à nouveau au 30 septembre 2020 s'élève à 53 747 euros, et celui des réserves à 200 euros.

Choix a été porté de ne pas procéder au versement de dividendes, afin d'anticiper une rémunération à venir courant 2021 et de conserver une trésorerie pour faire face à un éventuel prolongement de l'état d'urgence sanitaire (et les conséquences sur son activité).

RÉPARTITION APRÈS AFFECTATION

Cette affectation aura pour effet de porter

- *les réserves au montant de 200 euros*
- *le montant des capitaux propres à 55 947 euros pour l'exercice clos en 2020.*

Le montant des réserves ayant atteint le seuil minimal (10% du capital social, soit 200 €), la société se trouve exonérée de ses obligations de dotation pour les années suivantes, sauf à ce qu'il en soit prononcé la distribution des réserves ou l'augmentation du capital social.

TROISIÈME RÉOLUTION - CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIÈME RÉOLUTION - POUVOIR À L'AVOCAT

L'associé unique confie à Maître Emmeline BOCHEREL, avocate au Barreau de Nantes, sis au 1 Rue Pierre Dautel à Ancenis (44150), le soin de réaliser les formalités afférentes aux décisions constatées par le présent procès-verbal.

*

J'espère que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien adopter les résolutions correspondantes.

L'ensemble des éléments utiles à apprécier les tels comptes sont tenus à votre disposition au siège de la société.

Fait à Divatte-sur-Loire,

Monsieur Guillaume BOTTON
Le Président

